

NOTE PREPARATOIRE DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA SECURITE CIVILE

DATE DE LA REUNION 15/03/2017

POINT A L'ORDRE DU JOUR

DEMANDE A LA COMMISSION
D'ACCOMPAGNEMENT POUR INFORMATION
 POUR AVIS

THEME (L. 15.05.2007, art.16) 1° le calcul des coûts supplémentaires pour les zones résultant de l'exécution de la réforme ;
 2° les missions qui sont confiées aux zones et leur impact financier sur la zone ;
 3° l'évaluation globale de tous les aspects de la réforme de la sécurité civile au niveau local. Cette évaluation contient entre autres un monitoring de tous les problèmes liés à la réforme.

1. Problématique :

L'impossibilité de dépasser le quota de 24h/semaine en moyenne annuelle pour les pompiers volontaires handicape les zones travaillant principalement avec les volontaires .

2. Solution(s) + motivation :

La meilleure des formations n'est-elle pas celle du terrain ? N'est-ce pas possible de prévoir un assouplissement des heures sans transiger sur la compétence ?

Au regard du point exposé avant, si la démotivation entraîne une désaffection, n'est-ce pas là une contradiction de prévoir un budget pour assurer des heures de plus en plus nombreuses pour la formation du personnel alors qu'il fait de moins en moins d'heures d'intervention sur le terrain ? Comment réconcilier ces 2 prestations de la part de personnes qui prestent déjà un emploi principal par ailleurs ?

3. Conclusion :

Ne peut-on pas revoir ce quota de 24h/semaine maximum, en moyenne sur un an?
N'est-ce pas plus pertinent, à l'instar de ce qui se fait en France, de retirer de ce quota de 24h/semaine en moyenne annuelle le temps dévolu à l'une ou l'autre mission ?

4. Proposition concrète d'avis :

ANNEXES :